

Décision n° 2026-007 portant candidatures aux élections des représentants des étudiants et des élèves au conseil d'administration (CA), au conseil des études et de la vie étudiante (CEVE), au conseil scientifique (CS) et au cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES)

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'Ecole normale supérieure de Lyon - M. TRIZAC (Emmanuel) ;

Vu le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu la décision n°2026-001 relative à l'organisation des élections des représentants des étudiants et des élèves au conseil d'administration, au conseil des études et de la vie étudiante, au conseil scientifique et au cycle pluridisciplinaire d'études supérieures ;

Vu la décision n°2026-008 modifiant la décision n°2026-001 relative à l'organisation des élections des représentants des étudiants et des élèves au conseil d'administration (CA), au conseil des études et de la vie étudiante (CEVE), au conseil scientifique (CS) et au cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) ;

Le comité électoral consultatif ayant été régulièrement consulté le 7 janvier 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Conformément à l'article 5 de la décision n° 2026-008 susvisée, la date limite de candidature a été fixée au jeudi 22 janvier 2026 à 17 heures.

À l'expiration du délai imparti, se sont porté(e)s candidat(e)s :



I. Au conseil d'administration, collège des élèves et étudiants :

LISTE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Solidaires étudiant-e-s – syndicats de luttes	Jeanne BILLE-SAGE	Louis REDON
Solidaires étudiant-e-s – syndicats de luttes	Victor DEHAN	Salomé BLANCHET

II. Au conseil scientifique, collège des étudiants :

Aucune candidature n'a été reçue au titre de ce collège.

III. Au conseil des études et de la vie étudiante :

- **Collège des élèves et étudiants (hors étudiants du Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures « CPES »)**

LISTE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Solidaires étudiant-e-s – syndicats de luttes	Thierry RAJAONSON	Thomas CRONIMUS
Solidaires étudiant-e-s – syndicats de luttes	Camille GARNIER	
Solidaires étudiant-e-s – syndicats de luttes	Isidore ERNOTTE-LASSERRE	
Solidaires étudiant-e-s – syndicats de luttes	Haby DIA	
Solidaires étudiant-e-s – syndicats de luttes	Basile GIGUET	
Solidaires étudiant-e-s – syndicats de luttes	Eva DALLEY	

- **Collège des étudiants du Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures « CPES »)**

- Youness BOULAOU, titulaire
- Yessim BENACHOUR, suppléant

Article 2 :

La directrice générale des services de l'ENS de Lyon est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon le 23 janvier 2026,

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

